

# **Conseil Municipal du lundi 8 mars 2021 - 20h00**

## **Compte rendu**

L'An deux mil vingt et un, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CREPTEL Cécile, Mme CREPTEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. TOSTIVINT Hervé, M. ALLÉE Christophe, Mme JOSSE Delphine.

Absents excusés : M. PASQUIER Guillaume a donné pouvoir à Mme GAUTIER Magali, M. DEMAY Sébastien,

Absent : M. HEUZÉ Fabien

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15 + 1 pouvoir

Date de convocation : 01/03/2021

Secrétaire : Didier LEVREL

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Didier LEVREL en tant que secrétaire de séance.

### Ajout à l'ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2021

1. Aménagement d'un cheminement piétonnier : Approbation du projet d'aménagement et lancement de la consultation des entreprises
2. Occupation du domaine public : Redevance Orange année 2020 et 2021
3. Assainissement non collectif : Tarif des prestations des contrôles
4. Association Quads Cool : Réactualisation de la convention de mise à disposition de parcelles communales au profit de l'association Quads Cool
5. Acquisition de matériel informatique Ecole des 7 loups : Demande de subvention DETR
6. Ecoles : Appel à projet équipements numériques
7. Prêt à usage agricole des parcelles communales cadastrées section A n° 124, 126 et 141
8. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020
9. Questions diverses
  - SDE : Adhésion compétence éclairage public

### **Lecture et approbation du PV de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Aménagement d'un cheminement piétonnier :**

#### **Approbation du projet PRO et lancement de la consultation des entreprises (DEL 2021-13)**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du cheminement piétonnier prévu autour du bourg de Médréac. Celui-ci a été réactualisé par le bureau d'étude ATEC OUEST suite aux observations portées par le comité de pilotage.

Par délibération 2019-92 en date du 16/12/2019, le conseil municipal a sollicité une subvention au titre de la DETR. L'attribution de cette DETR nous a été notifiée par arrêté en date du 27/04/2020 au taux de 35% sur un montant plafond de dépenses de 300 000,00€HT. Les dépenses éligibles concernent la maîtrise d'œuvre, les études préalables, l'installation et préparation du chantier, les travaux de terrassements, voiries et bordures, mise à niveau, signalisation horizontale, signalisation verticale de sécurité (panneaux de police), mobilier de sécurité (potelets, dalle podotactiles) et mobilier PMR (banc).

Les dépenses d'assainissement, d'éclairage public, réseaux divers, espaces verts, signalisation verticale informative sont inéligibles.

L'estimation financière des travaux à la phase PRO (Etudes de projet) s'élève à 241 498.50€ HT soit 289 798.20€ TTC. Le coût des études de faisabilité et de la maîtrise d'œuvre est de 16 075.00 € HT soit 19 290.00€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel à la phase PRO pour cette opération est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux « Installations et préparation, terrassement, Voirie et bordures, assainissement, Mobilier, espaces verts »	241 498.50€	Subvention DETR (35%) (sur travaux préparatoires, Terrassement, voirie et bordures, mobilier de sécurité)	72 570.00€
Etude de faisabilité	7 075.00€	Commune (autofinancement et /ou emprunt)	185 003.50€
Maitrise d'œuvre	9 000.00€		
<b>Total</b>	<b>257 573.50€</b>	<b>Total</b>	<b>257 573.50€</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- L'approbation du dossier PRO (études de projet) pour l'aménagement de cet itinéraire de randonnée
- L'autorisation de lancer la consultation des entreprises
- L'approbation du plan prévisionnel de financement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le dossier PRO du projet de travaux d'aménagement d'un itinéraire de randonnée pour un montant estimé à 257 573.50€ HT soit 309 088.20€ TTC ;

**APPROUVE** le lancement de la consultation des entreprises ;

**APPROUVE** le plan prévisionnel de financement présenté ci-dessus ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### Occupation du domaine public – Redevance Orange année 2020 et 2021 (DEL 2021-14)

Monsieur le Maire présente, aux membres du Conseil, le tableau récapitulatif du détail du patrimoine des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune de Médréac pour le calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2020 et 2021 ainsi que les tarifs maximum définis par décret pour l'occupation du domaine public.

2020

Type de patrimoine	Emprise	Tarifs officiels maximum	Redevance à percevoir
Artère aérienne	39.164 km	55.54 €/km	<b>2 175.17€</b>
Artère en sous-sol	23.474 km	41.66€/km	<b>977.93€</b>
Emprise au sol	0.5 m <sup>2</sup>	27.77 €/m <sup>2</sup>	<b>13.89€</b>
<b>TOTAL</b>			<b>3 166.99€</b>

2021

Type de patrimoine	Emprise	Tarifs officiels maximum	Redevance à percevoir
Artère aérienne	39.164 km	55.02 €/km	<b>2 154.80€</b>
Artère en sous-sol	23.474 km	41.26€/km	<b>968.54€</b>
Emprise au sol	0.5 m <sup>2</sup>	27.51 €/m <sup>2</sup>	<b>13.76€</b>
<b>TOTAL</b>			<b>3 137.10€</b>

Le montant pour l'année 2020 et 2021 s'élève à : 3 166.99€ + 3 137.10€ = 6 304.09€

En application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, ce montant doit être arrondi à l'euro le plus proche soit à 6 305 € pour la redevance de 2020 et 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander à Orange la somme de 6 305€ au titre de la RODP 2020 et 2021.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de demander à Orange une redevance de 6 305 € au titre de la redevance 2020 et 2021 d'occupation du domaine public routier ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

#### **Assainissement non collectif – tarif des prestations des contrôles (2021-15)**

Les contrôles réalisés sur les systèmes d'assainissement non collectif font l'objet d'un marché qui a été conclu pour 4 années auprès du prestataire LA SAUR.

Une révision des prix est prévue annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Considérant que ce service doit être équilibré en recettes et en dépenses et considérant que le financement de ce service doit être assuré par une redevance perçue en contrepartie d'un service rendu auprès des usagers dudit service, il convient de revoir les tarifs des contrôles facturés aux propriétaires des immeubles concernés.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ADOpte** les redevances d'assainissement non collectif comme suit :

- Contrôle de faisabilité: 52.00€ HT x 10% = 57.20€ TTC
- Contrôle de conception : 52.00€ HT x 10% = 57.20€ TTC
- Contrôle de réalisation : 79.00€ HT x 10% = 86.90€ TTC
- Contrôle de bon fonctionnement (périodique) : 64.00€ HT x 10% = 70.40€ TTC
- Contre visite (CBF P) 41.00€ HT x 10% = 45.10€ TTC
- Contrôle de bon fonctionnement (avant vente d'un bien immobilier) : 130.00€ HT x 10% = 143.00€ TTC
- Visite technique (CBF AV) 89.00€ HT x 10% = 97.90€ TTC
- Prélèvement et analyse de rejet (paramètre MES et DBO) : 47.00€ HT x 10% = 51.70€ TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette redevance aux usagers bénéficiant des services du SPANC à compter du 01/04/2021

#### **Réactualisation de la convention de mise à disposition de parcelles communales au profit de l'association Quads Cool (DEL 2021-16)**

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles cadastrées section C n° 105, 106 et 107 d'une contenance de 25385 m<sup>2</sup> aménagées en circuit d'entraînement et de courses poursuites sur terre sont mises à disposition de l'association Quads Coll. La convention actuelle de mise à disposition nécessite d'être réactualisée, Monsieur le Maire propose à Mme Céline BOUILLEROT de lire le projet de la nouvelle convention de mise à disposition et de règlement pour cet ensemble.

Après lecture de ce projet de convention, Mr le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur cette nouvelle convention.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la nouvelle convention et règlement ci-annexé ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre un arrêté reprenant ces dispositions ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **Acquisition de matériel informatique Ecole des 7 loups : Demande de subvention DETR (2021-17)**

Madame Magali GAUTIER, Adjointe, en charge des affaires scolaires indique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de matériel informatique pour l'école des 7 loups.

Cette acquisition de matériel est éligible à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) dans la catégorie d'opération « Bâtiments scolaires publics et bâtiments destinés à l'enfance » dans le cadre des dépenses « Acquisition de matériel informatique (écoles) ».

Le plancher des dépenses est fixé à 5 000.00€ avec un taux maximum de 35 % de subvention pour les communes de 2000 habitants au plus (population DGF). Le taux de subvention ne peut être inférieur à 20% du montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR au titre de l'opération « Acquisition de matériel informatique » (école).

Le montant prévisionnel de la dépense est de 5 818.00€HT soit 6 981.60€TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de matériel informatique (Ordinateurs et serveur NAS +configuration)	5 818.00€HT	subvention DETR (35 %)	2 036.30€
		Commune (autofinancement et emprunt)	3 781.70€
Total	5 818.00€HT	Total	5 818.00€ HT

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre) :**

**APPROUVE** l'opération et le plan de financement proposé pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école des 7 lous pour un montant de 5 818.00€HT

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 au taux maximum de 35 %,

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Appel à projet équipements numériques des écoles (DEL 2021-18)**

Madame Magali Gautier, Adjointe, présente le dossier d'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Le plan de relance présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid 19. Cet appel à projet centré sur le 1<sup>er</sup> degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Cet appel à projet propose de couvrir deux volets simultanément : le socle numérique de base et les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Madame Gautier précise que la subvention de l'état, sur le volet équipement et réseaux (courants faibles et wifi), peut couvrir 70 % de la dépense. Les services et ressources numériques sont cofinancés à 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20€ pour deux ans par élève (soit un montant maximal de subvention de 10€ par élève).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de candidature en y intégrant les deux écoles de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le dossier d'appel à projets pour un socle numérique tel qu'il a été présenté ;

**AUTORISE** le dépôt du projet pour les deux écoles élémentaires ;

**APPROUVE** le plan prévisionnel de financement faisant apparaître une dépense de 12 013.25€TTC pour les deux écoles ;

**ACCEPTÉ** la prise en charge financière par la commune pour le reste à charge concernant l'équipement de l'école St Joseph ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Prêt à usage agricole des parcelles communales cadastrées section A n° 124, 126 et 141 (DEL 2021-19)**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que par délibération du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a consenti un prêt à usage agricole à compter du 01/01/2009 d'une durée d'un an reconduit tacitement d'année en année au profit de Monsieur Christian CRESPEL (EARL CRESPELHAZARD) pour l'exploitation des parcelles suivantes :

- A124 pour une contenance de 32a 45ca (verger)
- A126 pour une contenance de 01ha 03a 60ca
- A141 pour une contenance de 90a 10ca

L'EARL CRESPEL HAZARD ayant cessé son activité, Monsieur le Maire propose de consentir, à compter du 15/04/2021, pour les parcelles dénommées ci-dessus, un prêt à usage agricole d'une durée d'un an reconduit

tacitement d'année en année au profit de Monsieur Vincent CRESPEL, exploitant agricole domicilié à « Les Bandes » à Quédillac.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de consentir à Monsieur Vincent CRESPEL, demeurant « Les Bandes » à Quédillac l'exploitation des parcelles :

- A124 pour une contenance de 32a 45ca (verger)
- A126 pour une contenance de 01ha 03a 60ca
- A141 pour une contenance de 90a 10ca
- 

Sous forme de prêt à usage agricole d'une durée de un an, reconduit tacitement d'année en année, dont la date de départ est fixée au 15 avril 2021.

**Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEL 2021-03)**

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Travaux peinture « 17 Rue des Mégalithes »	TOSTIVINT Y	4 523.48€	05/02/2021
Formation CACES Nacelle (base+rappel)	CITY PRO	1 164.00€	03/02/2021
Formation Habilitation électrique	CITY PRO	366.00€	03/02/2021
Audit énergétique Maison de santé	LE BUREAU VERT	960.00€	11/02/2021
Curage fossé chemin communal	2LTP	360.00€	22/02/2021
Entretien chemin de randonnée	EUREKA	735.00€	25/02/2021
Entretien chemin de randonnée	EUREKA	630.00€	25/02/2021
Entretien chemin de randonnée	EUREKA	630.00€	25/02/2021

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 8 mars 2021.

**Questions diverses**

DIA :  
- 9 Rue de Bretagne, pas de préemption  
- 4 Rue de la Fontaine

Monsieur Noël Pollet : Indique que des travaux de régénération du terrain de football sont prévus prochainement  
Fait part d'un besoin d'éclairage au niveau de l'impasse des jardins  
Indique que la date limite de dépôt des articles pour le Médréa'ct est fixée au 22/03/2021  
Fait part de la demande de signalisation de la CSF

Madame Laurine Crespel : Prochain conseil municipal des jeunes fixé le mercredi 24 mars 2021

Monsieur Olivier Piederrière : Formation des agents du service technique

Madame Cécile Crespel : Ouverture espace facebook

Madame Magali Gautier : Formation des agents du restaurant scolaire

Madame Céline Lemoine : Travail en collaboration avec les professionnels de santé pour l'aménagement et la restauration de la maison de santé

Madame Delphine Rouault : Le remise des prix du concours 2020 des maisons fleuries se fera en individuel compte tenu de la situation COVID

**CLOTURE DE LA SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 12 avril 2021 à 20h00